

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

08/03/2019

N° E19000011 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 01/02/2019, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Thun-l'Evêque demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du PLU de la commune ; la demande de désignation ayant été complétée le 05/03/2019 par l'envoi du résumé non technique ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

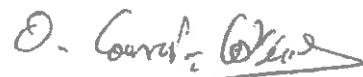
ARTICLE 1 : Madame Marinette BRULÉ, cadre administratif, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Thun-l'Evêque et à Madame Marinette BRULÉ.

Fait à Lille, le 08/03/2019

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef
Le greffier,

